



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DE JURY DU CONCOURS
EXTERNE DE RECRUTEMENT DE
PROFESSEURS DES ÉCOLES
- SESSION 2024 -**



AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU JURY

Concours		Postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité		Admissibles	Admis
				Nombre	%		
2024	Public	15	257	125	48,64%	38	15 LP
	Privé	3	29	17	58,62%	9	1
TOTAL		18	286	142	49,65%	47	16 LP
2023	Public	15	218	115	52,75%	38	15 LP / 4 LC
	Privé	4	39	24	61,54%	9	4
TOTAL		19	257	139	54,09%	47	19 LP / 4 LC
2022	Public	12	204	91	44,61%	32	12 LP / 5 LC
	Privé	4	40	16	40%	7	2
TOTAL		16	244	107	43,85%	39	14 LP / 5 LC
2021	Public	10	362	120	33,15%	33	10 LP / 2 LC
	Privé	7	94	46	48,94%	12	6
TOTAL		17	456	166	36,40%	45	16 LP / 2 LC
2020	Public	10	315	98	53,19%	-	9
	Privé	8	94	50	31,11%	-	7
TOTAL		18	409	148	36,19%	-	16
2019	Public	15	262	72	27,48%	20	11
	Privé	17	86	48	55,81%	16	8
TOTAL		32	348	120	34,48%	43	17
2018	Public	10	221	90	40,72%	25	10
	Privé	7	91	54	59,34%	18	7
TOTAL		17	312	144	46,15%	43	17
2017	Public	10	265	141	53,20%	24	10
	Privé	10	83	49	59,03%	19	8
TOTAL		20	348	190	59,37%	43	18
2016	Public	15	320	125	39,06%	41	15
	Privé	12	78	51	65,38%	24	8
TOTAL		27	398	176	44,22%	65	23

RAPPORT 2024

Lors de chaque session, le concours externe de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française (CERPE-Pf) donne lieu à la publication d'un rapport qui reprend les constats et recommandations des membres du jury.

Ce rapport de jury est destiné aux candidats afin qu'ils comprennent bien la nature des épreuves du concours, les compétences attendues et leur niveau d'exigence. C'est aussi le premier document bibliographique permettant d'organiser et d'optimiser une préparation au concours. Les données statistiques, présentes dans ce rapport, permettent une lecture des repères essentiels (nombre de candidats, d'admissibles et d'admis mais également moyennes et dispersions des notes). Les candidats trouveront également les rapports des différentes épreuves de cette session 2024, écrites comme orales, précisant les attendus de chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Il est essentiel d'avoir des candidats, nombreux, motivés, et qui savent que « le plus beau métier du monde » est aussi extrêmement exigeant. Si la professionnalité enseignante s'acquiert et se construit dans la durée, la préparation au concours est brève et intense. Il est indispensable, dans ces périodes de crises, économique et sociale, non seulement de pourvoir tous les postes ouverts aux recrutements, mais aussi de recruter des lauréats qui connaissent les cultures locales, les modes de vie des familles ainsi que les écosystèmes dans lesquels sont immergées les écoles, le lien avec la commune et son Tavana entre autres.

Ces dernières années, le nombre de postes ouverts au concours PE s'est stabilisé et les prévisions de départ à la retraite devraient compenser la baisse démographique. Cette évolution ne doit pas se faire au détriment de l'exigence professionnelle, comme le confirment une nouvelle fois les bonnes prestations des candidats dans ce concours 2024.

Le jury rappelle que l'objectif de ce concours consiste à repérer les qualités recherchées chez un futur professeur, notamment la capacité à se questionner, à analyser une situation, à se situer au sein de la communauté éducative en tant que professeur des écoles, à prendre pleinement en compte les valeurs de la République, ainsi que, bien entendu, à accompagner, faire progresser et évaluer tous les écoliers.

La priorité nationale, partagée avec les instances polynésiennes, attribue une place essentielle aux apprentissages fondamentaux du premier degré ; c'est ainsi que l'école de la République peut lutter contre la reproduction des inégalités et permettre des mobilités sociales et professionnelles, aux femmes et aux hommes. C'est pour cela aussi que le rôle de tout professeur des écoles est, en 2024, plus que jamais essentiel.

Comme chaque année, le présent rapport contribue également à une culture professionnelle partagée entre les membres du jury, à savoir les correcteurs des épreuves écrites et membres des commissions pour les épreuves orales. Je souhaite que ce document permette aux futurs candidats de renforcer leur motivation pour un métier exigeant mais passionnant, d'aborder la préparation au concours avec détermination, et de les retrouver lauréats lors des prochaines rentrées scolaires dans les écoles de Polynésie française de l'enseignement public et privé.



Thierry Terret

Vice-recteur de la Polynésie française

Président du jury du CERPE-Pf

Pour toute information utile et détaillée de chacune des épreuves de ce concours, les candidats sont invités à consulter la rubrique « concours » du site <https://www.ac-polynesie.pf/> dont une page est spécifiquement dédiée au CRPE. Le département des examens, des certifications professionnelles et des concours (dec@ac-polynesie.pf) peut également apporter les informations utiles aux candidats à ce concours.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU JURY	2
TABLE DES MATIÈRES	4
COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION	5
COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CORRECTION.....	6
COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION	8
DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....	10
I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	10
II. ÉPREUVES D'ADMISSION	11
STATISTIQUES GÉNÉRALES	14
COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	16
I. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS.....	16
II. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES.....	18
III. ÉPREUVE D'APPLICATION.....	20
IV. ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUES POLYNÉSIENNES.....	25
COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	27
I. ÉPREUVE DE LEÇON.....	27
II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN.....	28
III. ÉPREUVE ORALE EN LANGUES POLYNÉSIENNES	33
IV. ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE	34
V. SUJETS	37

COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION

PRÉSIDENT

Monsieur Thierry TERRET

Vice-recteur de la Polynésie française

VICE-PRÉSIDENTE

Madame Yvette TOMMASINI

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

MEMBRES DU CORPS DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE – INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX

Madame Mathilda CHANG

Inspectrice académique - inspectrice pédagogique régionaux

Monsieur Yannick HERNANDEZ

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Monsieur Gaëtan LE LU

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Madame Sylvie MARTINEAU

Inspectrice académique - inspectrice pédagogique régionaux

Monsieur Eric SIGWARD

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Madame Nathalie VOLANT

Inspectrice académique - inspectrice pédagogique régionaux

MEMBRES DU CORPS DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Monsieur Pierre CHIN MEUN

Inspecteur de l'éducation nationale

Madame Marie GOETZ-GEORGES

Inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Moana GREIG

Inspecteur de l'éducation nationale

Madame Fatiha INZA

Inspectrice de l'éducation nationale

Madame Fatima KESKAS

Inspectrice de l'éducation nationale

Madame Joelle RALLET

Inspectrice de l'éducation nationale Adjointe

MEMBRES DU CORPS DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

Madame Annie CHANG AH SANG

Professeure certifiée de tahitien

Monsieur Benoît FLAMAND

Professeur certifié de mathématiques

Madame Moea TETARONIA

Professeure certifiée de tahitien

MEMBRES DU CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Monsieur Andy CHANSAUD

Professeur des écoles

Madame Miriama CHEBRET

Professeure des écoles

Monsieur Jonathan TUPEA

Professeur des écoles

MEMBRES DU CORPS DES ADMINISTRATIFS

Madame Dorothée LABBAT

Attaché principal d'administration

cf. Arrêté du 2 avril 2024 fixant la composition du jury des concours externes de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française et des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat en Polynésie française, session 2024

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CORRECTION

ÉPREUVE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

Responsables : Monsieur Gaëtan LE LU / Monsieur Ernest COULOMBEL

Commission 1

Madame Caroline MAUZE

Monsieur Ernest COULOMBEL

Commission 3

Madame Miriama CHEBRET

Madame Puamaille JISSANG

Commission 5

Monsieur Teddy FONTAINE

Madame Patricia LAMBERT

Commission 7

Madame Jasmina LIANT

Madame Johanna HAYES

Commission 2

Madame Valmène TOOFA

Madame Annabelle FOUQUERAY

Commission 4

Monsieur Andy CHANSAUD

Madame Vaiana HERVE MECHERI

Commission 6

Madame Herenui PRATX

Madame Catherine DELAMAIRE

ÉPREUVE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES

Responsable : Monsieur Eric SIGWARD

Commission 1

Madame Mélissa CANDELOT

Monsieur Benoit FLAMAND

Commission 3

Madame Tiarenui BEQUET

Madame Vainui TEIPOARII

Commission 5

Madame Christelle LYS

Madame Riorita TEVENINO

Commission 2

Madame Priscilla BAECHLER

Monsieur Grégory BIRET

Commission 4

Madame Tauhere LEI

Madame Mirna TEHAAMOANA

Commission 6

Madame Heinui TEURURAI

Monsieur Etienne VALLET

ÉPREUVE D'APPLICATION : SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Responsables : Madame Sylvie MARTINEAU / Madame Mathilda CHANG

Commission 1

Monsieur Patrick SCHNEIDER

Monsieur Tunui HAUMANI

Commission 3

Madame Manuela HEITZ

Madame Audrey TAMARII

Commission 2

Madame Gaëlle THUROT CLAVERIE

Madame Anne PARZY

Commission 4

Monsieur David CHEVALIER

Monsieur Teremoana HOATAU

ÉPREUVE D'APPLICATION : HISTOIRE GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Responsable : Madame Yvette TOMMASINI

Commission 1

Madame Tevaite GUTIERREZ-GUILLEN

Monsieur Andy CHANSAUD

Commission 2

Madame Teanini TEURURAI

Madame Moeava VIDAL

ÉPREUVE D'APPLICATION : ARTS

Responsable : Monsieur Gaëtan LE LU / Madame Samuelle KRAUS

Commission 1

Monsieur Teiva HAMBLIN

Madame Herenui PRATX

Commission 2

Madame Samuelle KRAUS

Madame Namoiata TETUANUI

LANGUES POLYNÉSIENNES

Responsable : Monsieur Ernest MARCHAL

Commission 1

Monsieur Moana GREIG

Madame Annie CHANG AH SANG

Commission 3

Madame Moea TETARONIA

Monsieur Jonathan TUPEA

Commission 5

Monsieur Benjamin RAGIVARU

Madame Elisabeth TETO

Commission 2

Monsieur Robert TEHAAMOANA

Madame Mahei ADAMS

Commission 4

Madame Audrey TAMARII

Madame Raina DUCHEK

Commission 6

Madame Aimée PAEAMARA

Madame Annie CHANG AH SANG

COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION

ÉPREUVE DE LEÇON

Responsables : Monsieur Gaëtan LE LU et Monsieur Eric SIGWARD

Commission 1

Madame Marie GOETZ-GEORGES
Madame Mélissa CANDELOT
Madame Stéphanie CAIRE-TETAURU

Commission 3

Madame Fatiha INZA
Madame Chiraz BEN ATIGUE
Madame Tiarenui BECQUET

Commission 5

Madame Anne EBERWEIN
Madame Hinano HAUATA
Monsieur Andy CHANSAUD

Commission 7

Monsieur Tihura FALCHETTO
Madame Laetitia TAHUAITU-SANGLIER
Madame Audrey TAMARII

Commission 2

Madame Fatima KESKAS
Madame Miriama CHEBRET
Madame Lauriane CHEVALIER

Commission 4

Madame Aline HEITAA-ARCHIER
Madame Manuarii DOOM
Madame Jessica ALEXANDRE

Commission 6

Monsieur Pierre GABERT
Monsieur Benoît FLAMAND
Madame Sabrina PAQUIER GREIG

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Responsable : Madame Nathalie VOLANT et Monsieur Pierre CHIN MEUN

Commission 1

Madame Soisic SECK MARTEL
Madame Gilda VAIHO
Madame Dorothée LABBAT

Commission 3

Monsieur Frédéric BONNAFIS
Madame Reita ETAETA-DOYEN
Madame Mélina TEHAAMOANA

Commission 5

Madame Carole SALA
Madame Riorita TEVENINO
Monsieur Heiva DEGAGE

Commission 7

Madame Marion MONIER
Madame Leila FAAHU
Madame Lovaina CHUNG TIEN

Commission 2

Madame Larissa MIROT
Madame Anna PENDU
Madame Laetitia WONG

Commission 4

Madame Vaitiare PERROY
Madame Hinarava MATOHI
Madame Lucie TINORUA-TIMOTEO

Commission 6

Monsieur Guillaume FANET
Madame Stéphanie SANQUER
Madame Elodie TAATA

LANGUES POLYNÉSIENNES

Responsable : Monsieur Moana GREIG / Madame Annie CHANG AH SANG

Commission 1

Madame Raina DUCHEK

Madame Audrey TAMARII

Commission 3

Madame Christèle MARUHI

Madame Valérie TUAIVA

Commission 5

Madame Vaimiti OTTO

Madame Johanna ORI

Commission 7

Madame Raureva TUPORO

Madame Tahia TETUANUI

Commission 2

Monsieur Moana GREIG

Madame Annie CHANG AH SANG

Commission 4

Madame Poema ROCHETTE

Madame Locine CHIN MEUN

Commission 6

Madame Juliana RIEGERT

Madame Tetuionoarii HAATANI

ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE - ANGLAIS

Responsable : Monsieur Yannick HERNANDEZ

Commission 1

Madame Corinne CELSAN

Madame Christiane TAYLOR

Commission 3

Monsieur Simon PRUVOT

Madame Namoïata TETUANUI

Commission 2

Madame Marianne ANANIA

Madame Vaianui TERAÏ

Commission 3

Madame Florine MOURRAIN

Madame Graziella TUA

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

- Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

- Arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

I-1. Épreuve écrite disciplinaire de français

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I-2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I-3. Épreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Sciences et technologie :

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

I-4. Épreuve écrite d'admissibilité de langues polynésiennes

Le candidat précise au moment de l'inscription la langue choisie : tahitien, pa'umotu, marquisien ou mangarévien.

L'épreuve consiste à :

- répondre en langue polynésienne à un questionnaire relatif à un texte d'une vingtaine de lignes en langue polynésienne ;
- rédiger en langue polynésienne une argumentation/réflexion d'une quinzaine de lignes ;
- traduire en français, sans l'aide d'un dictionnaire, un passage d'environ sept lignes de ce texte.

Le niveau attendu est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : deux heures ; coefficient 1.

II. ÉPREUVES D'ADMISSION

II-1. Épreuve de leçon

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

II-2. Épreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV (de l'arrêté du 25 janvier 2021).

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

II-3. Épreuve orale d'admission de langues polynésiennes

L'épreuve comporte deux parties :

- Première partie : exposé.
Cette partie se déroule en langue polynésienne.
Le candidat présente et analyse un document (écrit, audio ou audiovisuel) relatif à la culture et à la langue concernées. L'exposé, d'une durée de dix minutes maximum, est suivi d'un entretien avec le jury sur le même document pendant cinq minutes maximum.
- Seconde partie : exploitation pédagogique.
Cette partie se déroule en langue française.
Le candidat propose une exploitation pédagogique du document support de l'exposé dans une séance d'enseignement. La présentation, d'une durée de dix minutes maximum, est suivie d'un entretien avec le jury pendant cinq minutes maximum.

Durée de préparation : une heure ; durée totale de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

L'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée.

II-4. Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes. Durée de l'épreuve : trente minutes.

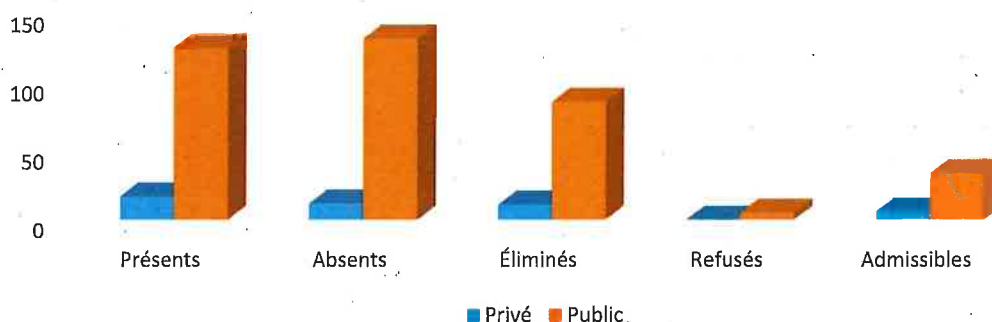
L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

STATISTIQUES GÉNÉRALES

I. Phase d'admissibilité

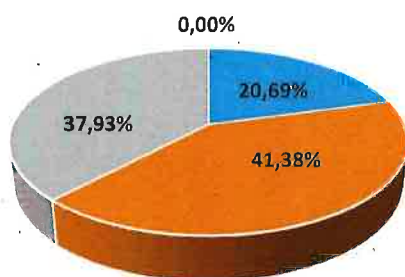
	Postes	Inscrits	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admissibles
Privé	3	29	17	12	11	0	6
Public	15	257	125	132	86	5	34
Total	18	286	142	144	97	5	40

Comparaison Public/Privé



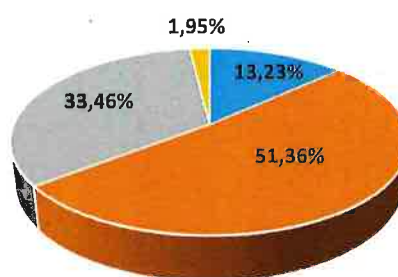
Décisions : Privé

Admissibles Absents Éliminés Refusés



Décisions : Public

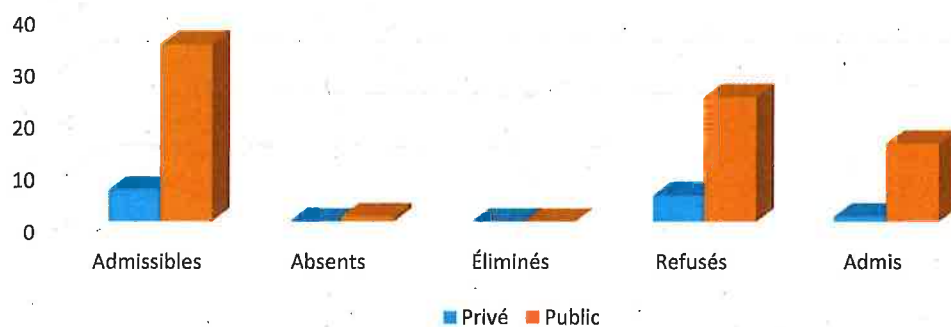
Admissibles Absents Éliminés Refusés



II. Phase d'admission

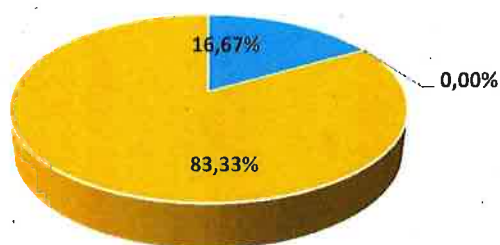
	Postes	Admissibles	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admis
Privé	3	6	6	0	0	5	1
Public	15	34	33	1	0	24	15 LP
Total	18	40	39	1	0	29	16 LP

Comparaison Public/Privé



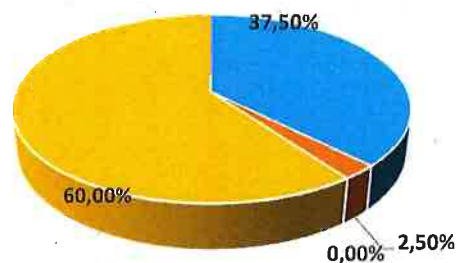
Décisions : Privé

■ Admis ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



Décisions : Public

■ Admis ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



		Total Admissibilité /80	Total Admission /160	Total général (Admissibilité + Admission) /240
Privé	Nb de notes ≤ à la moyenne	13	5	4
	Nb de notes > à la moyenne	4	1	2
	Note la plus basse	8,25	61	101,25
	Note la plus élevée	45	88	130,75
	Moyenne	31,84 (7,96/20)	75,52 (9,44/20)	115,56 (9,63/20)
Public	Nb de notes ≤ à la moyenne	97	16	15
	Nb de notes > à la moyenne	28	17	18
	Note la plus basse	5	29,7	32,75
	Note la plus élevée	54,75	148	191,5
	Moyenne	31,15 (7,78/20)	81,20 (10,15/20)	120,95 (10,08/20)

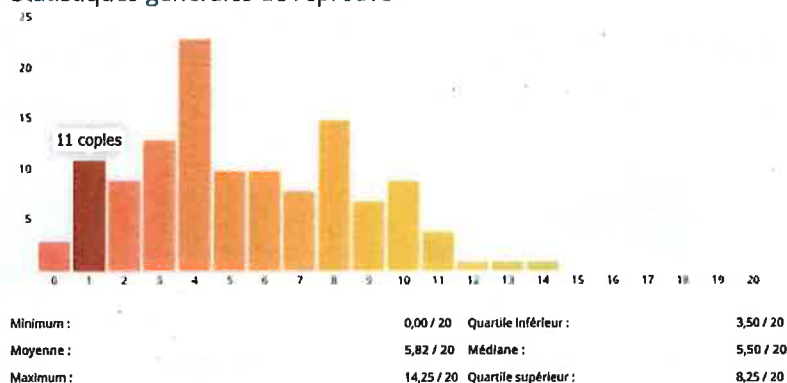
COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

I. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

L'extrait du roman contemporain de Julien Sandrel (*Merci, Grazie, Thank You*, 2022), très accessible, traite un thème original relevant de l'univers professionnel : le travail manuel et la transmission d'un savoir-faire intergénérationnel (un compagnonnage contemporain). Il est en phase avec certaines évolutions sociétales ayant un impact sur l'éducation et l'orientation des élèves : le métier d'ébéniste appris par une femme.

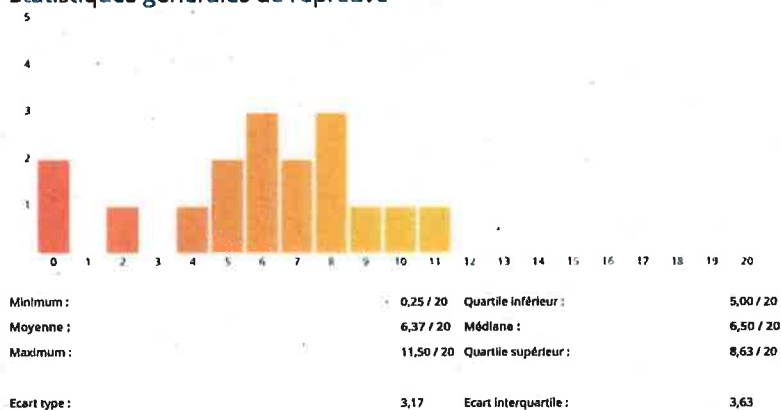
Public- 125 candidats- Moyenne : 5,82/20 – Note maximum : 14,25- 69 éliminés

Statistiques générales de l'épreuve



Privé - 17 candidats - Moyenne : 6,37/20 – 6 éliminés

Statistiques générales de l'épreuve

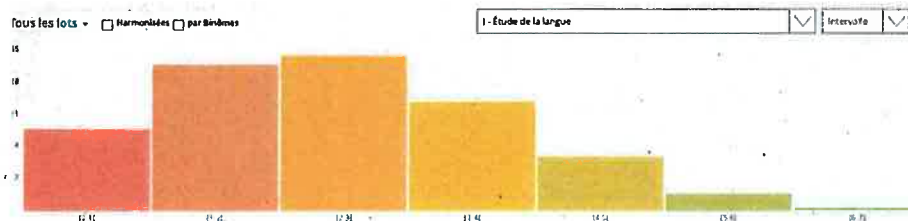


Détail pour chaque partie de l'épreuve

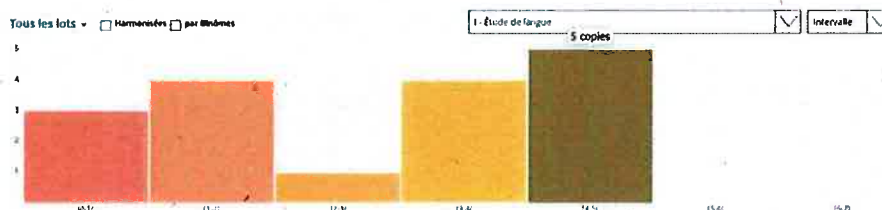
I-1. Étude de la langue

Comme souvent, l'étude de la langue a révélé d'importantes lacunes dans les différents champs de compétences évalués (orthographe, conjugaison, nature et fonction, exercice transformationnel). La connaissance des règles régissant les accords est essentielle, ainsi que la capacité à s'y appuyer pour justifier rigoureusement un accord donné. La construction de la phrase complexe (délimitation des propositions et analyse) n'est souvent pas maîtrisée par les candidats. Les principes de base de formation des mots, les principales morphologies verbales doivent être maîtrisés.

Public- Moyenne : 2,36/7 pts- Note maximum : 6/7



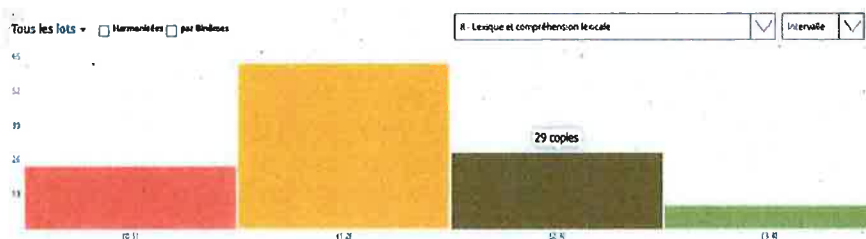
Privé- Moyenne : 2,62/7 pts- Note maximum : 4,63/7



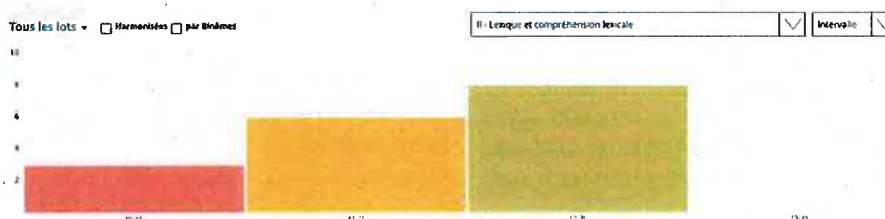
I-2. Lexique et compréhension lexicale

Cette partie a été un peu mieux traitée, bien que l'analyse morphologique attendue ait souffert d'approximations (la détermination des affixes et du radical, en précisant leur sens). Le sujet suppose aussi une bonne capacité d'analyse contextuelle, ce qui n'a pas été souvent le cas.

Public- Moyenne : 1,57/4 pts- Note maximum : 3,5/4



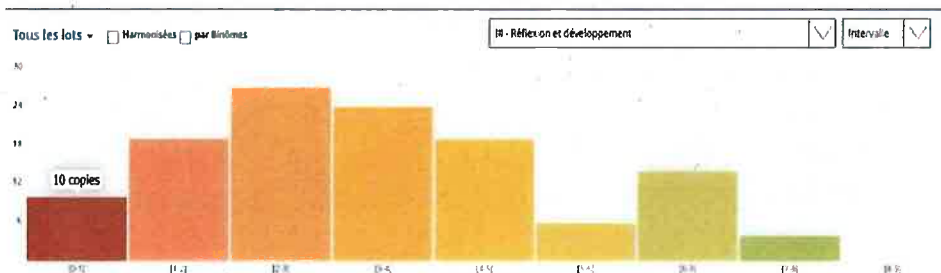
Privé- Moyenne : 1,74/4 pts- Note maximum : 2,63/4



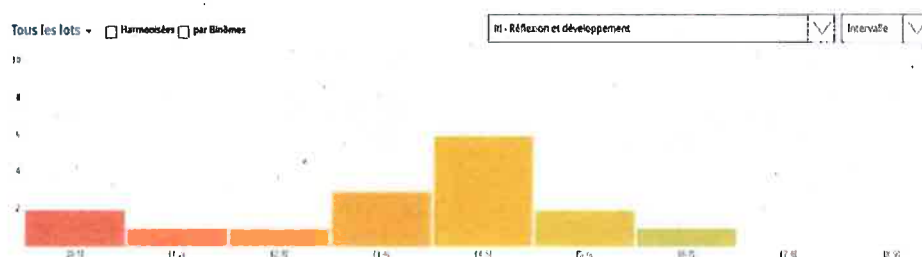
1-3. Réflexion et développement

Le sujet demandait un plaidoyer en faveur du travail manuel. De façon surprenante pour ce niveau de concours, de nombreux candidats semblent ne pas connaître le mot "plaidoyer". Ils se sont souvent lancés dans une simple définition du travail manuel, avec des liens établis mécaniquement avec la pédagogie. Les arguments et exemples étaient alors mal orientés et ne déployaient pas une réflexion visant à défendre, à mettre en valeur le travail manuel (le corrigé national en propose de nombreux exemples). Plusieurs candidats ont effectué un devoir en partie hors sujet à cause d'une mauvaise compréhension des enjeux du sujet. Le raisonnement proposé manque souvent de structure. Les candidats ne s'appuient pas assez sur le texte, sur leurs connaissances et lectures personnelles pour étayer leur argumentation.

Public- Moyenne : 3,37/9 pts- Note maximum : 7,5/9



Privé- Moyenne : 3,7/9 pts- Note maximum : 6,13/9



1-4. Conseils aux futurs candidats / Rappels

1. Travailler sur le long terme et en profondeur la grammaire, en insistant sur les éléments fondamentaux en morpho-syntaxe et en lexicologie.
2. Bien déterminer les enjeux de la réflexion et développement, faute de quoi on peut verser dans le hors-sujet.
3. Gérer rigoureusement le temps de l'épreuve, en s'y entraînant. On peut gagner du temps dans les deux premières parties en appliquant quelques principes de méthode bien assimilés : utilisation d'un tableau, présentation synthétique des éléments de réponse pour les points de langue. Le gain de temps obtenu permet un traitement plus soigné de la troisième partie. Sans correspondre du tout à une dissertation canonique, elle doit être, comme le sujet le précise, structurée et argumentée. En l'occurrence, le sujet permettait la mise en oeuvre d'un plan thématique tout à fait pertinent au fil duquel des liens avec le texte proposé pouvaient aisément être établis (par exemple la défense du travail manuel pour ses valeurs économique, éducative, culturelle et artistique).
4. Soigner la présentation de la copie et son expression écrite.
5. Consacrer un temps à la relecture afin de veiller au respect des règles d'orthographe dans la rédaction, attendu essentiel pour de futurs professeurs des écoles.

II. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES

II-1. Modalités de l'épreuve

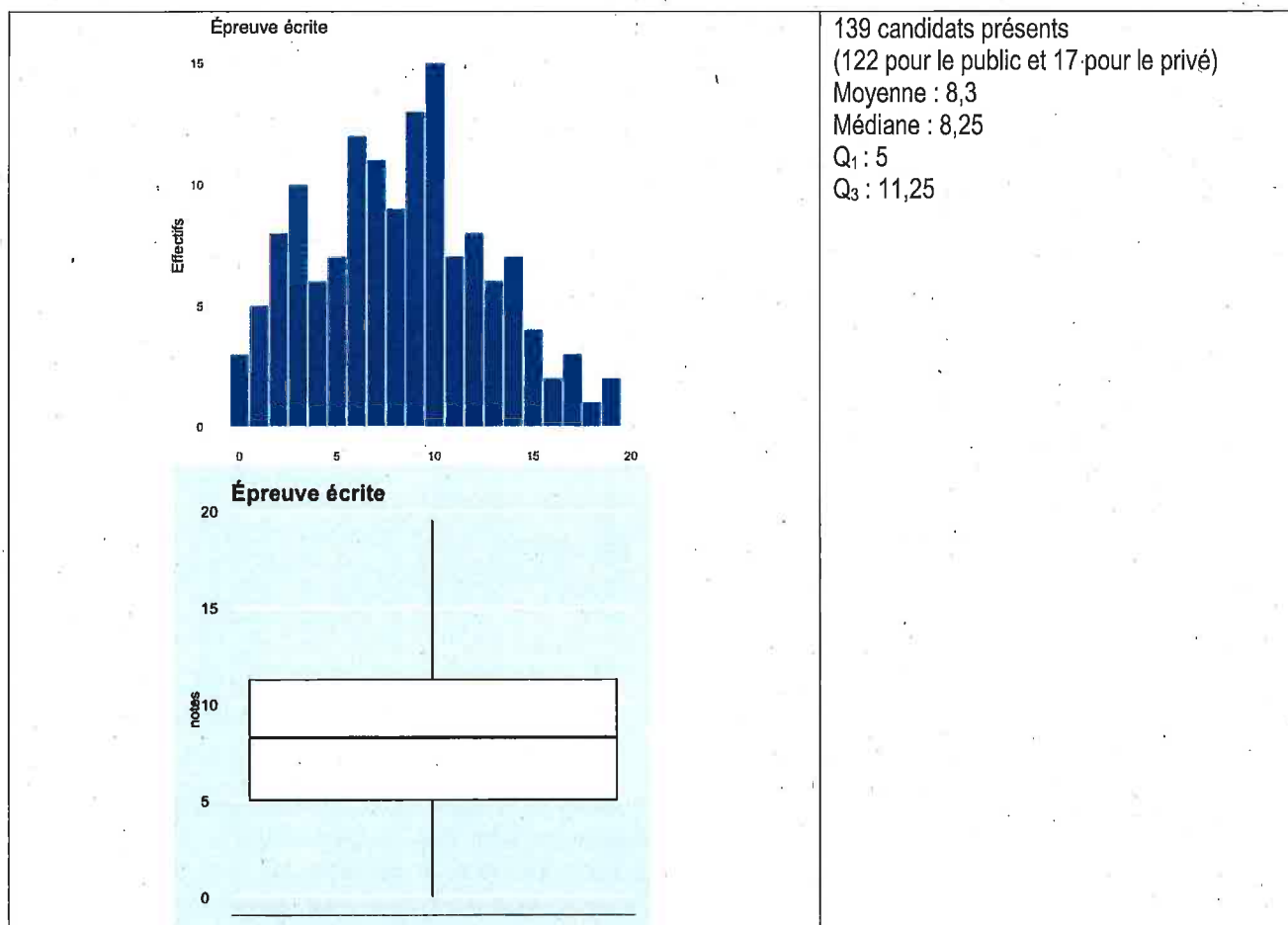
L'épreuve écrite d'une durée de 3 heures (coefficient 1) est constituée cette année de six exercices indépendants. L'épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances du candidat. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture ainsi que les programmes des quatre premiers cycles.

Plus précisément, le sujet était composé des exercices suivants :

- Exercice 1 :** probabilités élémentaires, tirage dans une urne. Moyenne 3,2/5.
C'est l'exercice le mieux réussi, les candidats connaissent les propriétés de calcul de probabilité élémentaire dans une situation simple de tirage d'une boule dans une urne. Les consignes d'écriture des résultats ne sont par contre pas respectées, ces derniers sont souvent exprimés en valeurs décimales voire en pourcentage au lieu de fractions irréductibles. On peut également regretter le manque de justifications notamment dans l'utilisation des critères de divisibilité des entiers.
- Exercice 2 :** comparaison de fonctions affines, pourcentage et tableur. Moyenne 2,2/4,5.
Cet exercice qui est un grand classique des exercices donnés au DNB est relativement bien réussi dans sa partie calculatoire. Les interprétations et modélisations à mettre en oeuvre ont été assez mal traitées.

- iii. **Exercice 3** : V/F avec justification, calculs sur des entiers
Moyenne 0,9/2,5.
Cet exercice n'a pas été réussi, il traduit une grande méconnaissance des nombres utilisés à l'école : nombres entiers et nombres décimaux mais également les propriétés de calculs. La notion de pourcentage semble être totalement inconnue des candidats.
De plus, il s'agit d'un vrai/faux avec justification, beaucoup de candidats justifient leur réponse à l'aide d'un exemple.
- iv. **Exercice 4** : script scratch, carré et triangle.
Moyenne 1/25.
Le script *scratch* n'a pas posé de grandes difficultés, les difficultés rencontrées sont essentiellement de nature géométrique et d'orientation dans le plan.
- v. **Exercice 5** : programme de calcul avec calcul algébrique.
Moyenne 0,6/1,5.
Les candidats ont assez peu d'aisance dans le calcul algébrique et commentent en particulier de nombreuses erreurs de signe.
- vi. **Exercice 6** : construction du patron d'un cône, théorème de Pythagore, calcul de volume. Moyenne 0,9/4.
Il s'agit de l'exercice le plus complexe de l'épreuve qui met en évidence les nombreuses lacunes des candidats en géométrie de l'espace. Les calculs d'angle au sommet et la réalisation du patron du cône n'ont quasiment pas été traités.

II-2. Statistiques



III. ÉPREUVE D'APPLICATION

III-1. Domaine « Sciences et technologie »

a) Présentation du sujet :

En s'appuyant sur les programmes d'enseignement des sciences et technologie à l'école primaire, le sujet proposé aborde quelques aspects de la problématique suivante : « comment utiliser l'activité physique à l'école comme support pour enseigner les sciences et technologies ? »

Le sujet comporte de manière équilibrée des questions de nature didactique ou pédagogique, et des questions visant la vérification des connaissances disciplinaires des candidats. Elles prennent appui sur une variété de supports et de documents : documents scientifiques, articles de presse, photographies, extraits de séance ou de séquence et productions d'élèves.

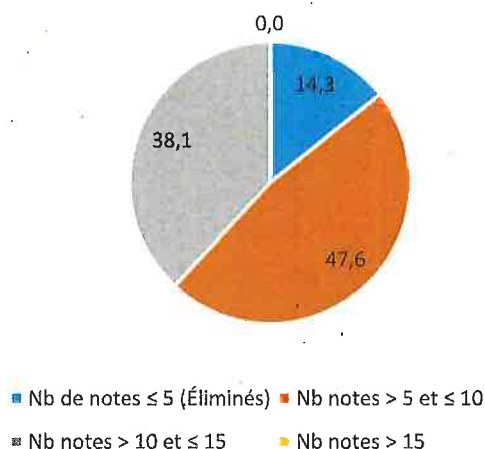
Le sujet comprend 4 parties indépendantes relatives à la problématique énoncée précédemment, et réparties dans 3 domaines (Physique-SVT-Technologie) :

Partie 1. Les éclaireurs des Jeux Olympiques de Paris	/ 2 points
Partie 2. Les besoins énergétiques lors d'un effort physique	/ 4,75 points
Partie 3. Les modifications de la fréquence cardiaque lors d'un effort physique	/ 8,75 points
Partie 4. Les modifications de la circulation sanguine lors d'un effort physique	/ 4,5 points

b) Résultats de l'épreuve :

Sur les 142 candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite d'application, 63 ont choisi le sujet portant sur le domaine des Sciences et technologie. La moyenne des notes obtenues à l'épreuve est de 08,5/ 20 (note mini 0,25 / 20 ; note maxi 14,5 / 20).

Répartition des notes



c) Analyse globale des résultats :

La moyenne sur 20 à l'épreuve écrite d'application, dans le domaine des Sciences et technologie s'élève à 08,5/ 20 avec 61,9 % des candidats qui n'ont pas la moyenne. On observe comparativement à la session 2023 une baisse de la moyenne avec une plus grande amplitude dans la répartition des notes.

Les questions ont été globalement traitées avec une qualité de rédaction convenable. Cependant le manque de connaissances et l'exploitation imparfaite des documents notamment de type tableau ou graphique n'ont pas permis l'analyse nécessaire au bon traitement de certaines questions. La démarche scientifique n'est pas acquise pour une partie des candidats ce qui nuit à l'élaboration d'un scénario pédagogique acceptable. Les différentes étapes de la démarche technologique ne sont pas clairement définies par l'ensemble des candidats.

Le jury insiste sur l'importance de la maîtrise des connaissances scientifiques qui ont souvent manqué pour pouvoir répondre aux questions avec cohérence. Ces dernières restent confuses avec de nombreuses approximations relevées et de questions non-traitées. La partie 4 a posé le plus de difficultés aux candidats montrant que les notions liées aux fonctions du corps humain sont à consolider.

d) Conseils aux candidats :

Conseils généraux

- Lire les rapports de jury et s'imprégner des sujets des années précédentes
- Lire attentivement les questions, notamment les questions multiples.
- Produire des réponses explicites, concises et structurées.
- Prendre en compte les annexes.

Connaissances disciplinaires

- Consolider ses connaissances théoriques - des concepts et notions de base, du vocabulaire et des termes spécifiques.
- Structurer davantage la démarche expérimentale et technologique et savoir l'explicitier à l'écrit de façon à présenter une séance cohérente, pertinente avec la problématique demandée et des objectifs clairs pour les élèves.
- Apprendre les bases de la schématisation scientifique : légendes, couleur, sens des flèches, au service de la mise en valeur des connaissances explicitées.
- Apprendre à différencier et à utiliser à bon escient les étapes d'une démarche scientifique.

Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes.

III-2. Domaine « Histoire, géographie, enseignement moral et civique »

Pour cette session, le choix des candidats s'est un peu moins porté sur le domaine HGEMC.

En effet, ils sont 50 sur 139 à l'avoir choisi, soit 35,97% (34,48% dans le public et 47,06% dans le privé).

a) Statistiques :

	Privé	Public
Nombre de postes offerts	3	15
Nombre de candidats inscrits	29	257
Nombre de candidats présents	17	155
Nombre de candidats ayant choisi HGEMC	8	42

Moyennes des corrections en HGEMC :

Privé : 06,50/20 (notes de 02/20 à 11/20 ; médiane à 06,5/20)

Public : 06,20/20 (notes de 01/20 à 12/20 ; médiane à 06,20/20)

b) Constats et recommandations du jury :

Remarques générales :

Après une session 2023 marquée par des résultats encourageants et des copies de bonne facture dans l'ensemble, le jury s'attendait à une certaine continuité.

Si les sessions se suivent, elles ne se ressemblent malheureusement pas.

La moyenne a chuté de deux points, ce qui est très inquiétant.

Le jury relève des copies dans l'ensemble peu fournies, avec des réponses aux questions et aux consignes trop brèves pour rendre compte de connaissances attendues à un concours de recrutement d'enseignants.

Parfois, les candidats se perdent dans un verbiage sans intérêt, voire se contentent de paraphraser le contenu des documents.

L'épreuve d'histoire

Le sujet portait sur l'appréhension du temps de l'histoire au cycle 2. Il était contextualisé à la Polynésie française. Cette question semble avoir déstabilisé les candidats, peut-être plus habitués à des sujets portant sur le programme de cycle 3 et sur des notions et concepts plus classiquement disciplinaires. Toutefois, c'est un point du programme de cycle 2 qu'un candidat au CERPE doit maîtriser, en ce qu'il annonce le passage dans la construction du temps chez l'enfant d'un temps vécu et perçu à un temps conçu, ici le temps de l'Histoire.

Plus précisément, le sujet amenait les candidats à s'interroger sur la compétence « se situer dans le temps » en repérant et situant quelques événements dans le temps long. Les consignes qui accompagnaient le sujet faisaient la part belle aux différents supports qui permettent aux élèves d'appréhender le temps historique.

La démarche intellectuelle que le jury attendait des candidats était celle qui proposait un classement des différents supports proposés dans l'objectif de préciser leur intérêt et leur rôle dans la construction du temps chez l'enfant.

Cela supposait également que les candidats sachent identifier clairement et précisément la nature, la source, le contexte et le sujet de chacun des documents du dossier documentaire, ce qui n'a pas toujours été le cas. La distinction entre documents scientifiques, didactiques et pédagogiques pouvait aussi aider à leurs classement et regroupement pour qu'ils puissent être reconnus et distingués en tant que supports utilisables en classe. Par exemple, les documents 5 à 10 renvoyaient aux différents temps de l'histoire polynésienne.

Il était ainsi possible de proposer différentes catégories : sources primaires/documents didactisés ; supports pour construire l'histoire/supports pour conceptualiser le temps...

Concernant les activités qu'il convenait de proposer, le choix était vaste et pertinent à partir du moment où elles permettaient au jury de comprendre comment l'enseignant amenait l'enfant, à partir du concret, à ordonner les traces du passé pour penser le temps.

Le jury a constaté que les candidats n'avaient parfois pas respecté les consignes. Alors, les documents ne sont pas analysés ou la séquence demandée n'est pas proposée. Dans un nombre remarquable de copies, il n'y a pas de réflexion, de recul critique sur le document. Parfois, les documents sont paraphrasés, voire jugés par les candidats. Certains se contentent de généralités voire de lapalissades.

Une autre dérive a été remarquée par le jury : certaines productions traitent de la Polynésie ancestrale (au programme du cycle 3) et non de la construction du temps de l'histoire au cycle 2.

Plus grave, le jury a relevé que parfois le rapport au temps des candidats était lui-même flou, ce qui rendait fort complexe la tâche de l'expliquer aux élèves...

Ainsi, l'élection de miss Tahiti est apparue comme un événement, un repère à placer sur une frise pour construire ce qu'est l'histoire. Également, un/une candidat/candidate a proposé aux élèves de placer la naissance de leurs grands-parents vers 1900...

Le jury ne peut que rappeler aux candidats que la lecture fine des consignes et des documents ainsi que le bon sens sont à convoquer.

L'épreuve d'Enseignement Moral et Civique

Le sujet portait sur l'égalité filles-garçons, dans le cadre des valeurs, principes et symboles de la République française à faire connaître aux élèves. C'est par la question des stéréotypes et des préjugés que la question était posée. En effet, pour développer les aptitudes au discernement et à la réflexion critique, identifier les stéréotypes et les préjugés permet de lutter contre.

Le jury déplore des lacunes importantes dans la connaissance des programmes d'EMC chez plusieurs candidats. Cela s'est traduit par une absence de définition des termes « égalité filles-garçons » et « stéréotypes », alors que ce préalable est essentiel. Il permet de comprendre ce qui est à construire chez les élèves.

Parfois, la consigne et/ou le document ne sont pas bien lus voire compris, ce qui se traduit par un verbiage qui n'apporte rien aux productions des candidats.

Le jury tient également à attirer l'attention sur le fait que la didactique de l'EMC doit être mieux comprise, tout comme les connaissances qu'il véhicule et les compétences qu'il cherche à faire acquérir aux élèves. Il a ainsi été signalé que dans des copies, fort heureusement rares, les candidats véhiculaient dans leurs propositions didactiques des stéréotypes de genre.

Points de vigilance :

Comme pour les sessions précédentes, le jury conseille donc aux candidats, de se montrer particulièrement vigilants à :

- ⇒ La lecture des questions proposées et la manière dont celles-ci permettent au candidat de construire un raisonnement.
- ⇒ L'analyse du corpus documentaire, les enjeux des documents et la manière dont ceux-ci s'articulent et se répondent.
- ⇒ La maîtrise des concepts, notions et démarches de l'histoire, de la géographie et de l'EMC
- ⇒ Aux programmes et à leurs intitulés afin d'éviter de se perdre dans des détails inutiles et de se focaliser sur l'ESSENTIEL à transmettre à un enfant de 7 ou 9 ans.
- ⇒ La maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que l'organisation de la copie, notamment la numérotation des exercices.

Il ressort donc que l'épreuve écrite d'application est une épreuve difficile par sa durée et ses exigences sur le plan scientifique, didactique et pédagogique et qu'elle nécessite une bonne préparation des candidats.

III-3. Domaine « Arts »

a) Composante éducation musicale :

Les candidats étaient invités à mobiliser leurs connaissances didactiques et pédagogiques pour l'exploitation de l'éducation musicale destinés à des élèves de petite section, cycle 1. Le dossier comportait 4 documents sur lesquels le candidat devait prendre appui afin de proposer une fiche de préparation de séance :

- une comptine appartenant au corpus de référence publié pour la session 2024 : *Un canard a dit à sa cane*.
- une ressource, *Musique et développement de la conscience phonologique : l'apport des comptines au cours de la petite enfance* de Pascal Lefebvre, Jonathan Bolduc, Jean-Daniel Guay qui évoque l'intérêt musical des comptines, au-delà de l'intérêt langagier.
- un extrait de document ressource maternelle qui traite des démarches pour apprendre des comptines, formulettes et jeux de doigts : *Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions tirés du site eduscol.education.fr*
- un extrait du programme de l'école maternelle : BOENJS n°25 du 24 juin 2021

Les candidats étaient invités à s'interroger sur les modalités d'apprentissage d'une comptine et son intérêt pour le développement d'habiletés musicales. La séance pouvait être structurée autour de jeux vocaux exploratoires et des propositions argumentées individuelles dans une dynamique collective d'interprétation de la comptine.

1. Constats qualitatifs :

Le jury a apprécié la réalisation d'une fiche de préparation claire et précise où les enjeux relatifs au domaine « agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » ont invité des activités pertinentes. La candidat devait expliciter clairement l'articulation entre choix pédagogiques et choix didactiques. Il était attendu la mise en évidence pertinente des activités proposés entre l'axe 'percevoir' et celui de la production. Globalement, les activités d'écoute, de création et/ou de production ont été mises en évidence.

L'exploitation de la comptine a donné lieu à des propositions variées. Par exemple, la découverte de jeux vocaux exploratoires: jeux sur les paramètres sonores (hauteur, intensité, tempo, durée, timbre), jeux sur le souffle, jeux d'imitations d'animaux, a amené le candidat à proposer des activités de création ludique tout en développant l'habileté musicale chez les élèves.

De manière générale, la mise en réflexion des élèves a été prise en compte mais les choix exposés par les candidats ont été peu argumentés.

2. Éléments d'évaluation liés aux attendus de l'épreuve :

- Une bonne maîtrise du temps et des activités envisagées
- Une exploitation des documents fournis par le sujet et non un listing
- Un plan structuré, des obstacles anticipés, des pistes ou propositions d'ajustements
- Une conclusion qui invite une synthèse des apprentissages effectués, une analyse des propositions et de leurs limites
- Des choix didactiques appropriés, une différenciation pédagogique pensée, une place de l'évaluation définie
- Un engagement et un réinvestissement des activités mises en place avec les élèves par le prolongement ou lien avec d'autres domaines d'apprentissage.

3. Conseils pour les futurs candidats :

Il est conseillé aux futurs candidats de mieux maîtriser certains éléments musicaux. Il est regrettable que des notions musicales fondamentales telles que le tempo, la hauteur ou encore l'intensité soient encore confuses dans l'esprit de candidats. La place de l'échauffement vocal et la dimension corporelle ne doivent pas être négligées, comme la place du plaisir dans la découverte de l'univers sonore chez l'élève. Le niveau mentionné dans le dossier ne peut être modifié par le candidat. Enfin, il doit évidemment avoir pris connaissance du corpus d'œuvres de référence.

Le jury apprécie les compositions des candidats organisées selon la forme : introduction, développement et conclusion. Il est attendu une construction de fiche de présentation indiquant la place de la séance envisagée. Par exemple : séance 4 de la séquence 2.

Les activités proposées doivent répondre aux objectifs visés. Exemple : le candidat propose de travailler avec les élèves la notion de tempo. Par conséquent, il devra veiller à la mise en œuvre d'activités pour atteindre cet objectif.

Une vigilance particulière est à apporter pour éviter les défauts et lacunes suivants :

- Une présentation désordonnée, un manque de rigueur au niveau de l'orthographe ou de la clarté des propos, un langage familier (ex : « OK alors maintenant... »)
- Une méconnaissance des prérequis nécessaires pour les élèves et adaptés au développement de ceux-ci et des situations de classe inadaptées à l'âge des élèves. Une séance proposée beaucoup trop longue pour des élèves de petite section (ex : « séance de 50 minutes »)
- une méconnaissance de l'œuvre de référence proposée dans le sujet ;
- des prérequis non identifiés comme des obstacles potentiels ;
- une mauvaise connaissance du vocabulaire et des notions spécifiques ;
- l'absence de prise en compte des documents fournis dans le dossier ;
- une confusion entre « objectifs » et « compétences visées ».

b) Composante arts plastiques :

Il s'agissait cette année d'analyser une séquence pédagogique : « L'oiseau qui n'existe pas » pour le niveau CE1. La fiche de séance demandée était le plus souvent structurée et donc satisfaisante sur le plan strictement formel. Cependant, les défauts suivants ont été constatés :

- des raccourcis dans la présentation du sujet (discussion puis réalisation)
- une proposition parfois trop ouverte (technique mixte ; deux ou trois dimensions ?)
- un découpage de la séance manquant de cohérence. C'est un point qui demande de la réflexion et du temps
- des références artistiques trop limitées
- une approche superficielle des programmes
- une séance qui devrait s'inscrire dans une séquence.
- une carence d'indicateurs d'évaluation

Les copies les moins bien notées se signalent par une perte progressive dans la qualité dans la rédaction et dans la présentation, ainsi qu'une méconnaissance des programmes. En outre, de trop nombreuses copies ont montré que les candidats ne connaissaient pas l'exercice et ne savaient pas analyser une fiche de présentation.

Les autres lacunes rencontrées par le jury lors de ses travaux ont été :

- Une mise en lumière des points positifs et négatifs de la séance sans analyses ni remédiations.
- Des jugements personnels sur la fiche présentés comme des évidences sans argumentation.
- L'utilisation d'un langage familier, inapproprié dans ce cadre (« de long en large.... », « Le souci c'est que.... »)
- Parfois, une maîtrise de la syntaxe et des conjugaisons défailante.
- Une pauvreté dans le vocabulaire disciplinaire et pédagogique qui rend la copie plate.
- Enfin, des copies ont manqué du soin le plus élémentaire, les rendant difficiles à déchiffrer.

Les candidats les plus performants ont été ceux qui se sont employés à une analyse structurée et méthodique de la séance en s'appuyant sur les textes de référence et sur leur propre expérience pédagogique. Chaque critique était argumentée et donc fondée, avec souvent une proposition de remédiation. Ces candidats plus performants ont démontré ainsi une bonne connaissance du cadre réglementaire, une maîtrise de la didactique de la discipline et de son enseignement. La richesse du vocabulaire et le soin apporté à la rédaction ont été appréciés. C'est donc dans cette direction que les futurs candidats devront porter résolument leurs efforts.

IV. ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUES POLYNÉSIENNES

1. Introduction

Ce rapport présente les observations du jury concernant les compétences linguistiques, la connaissance des textes de cadrage et les démarches pédagogiques des candidats au CRPE LCP (Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles) lors des épreuves d'admissibilité du 03 avril 2024 et d'admission du 05 juin 2024. Il met en lumière les points positifs ainsi que les domaines nécessitant des améliorations. L'objectif est de fournir des éléments de compréhension précis et constructifs pour aider les futurs candidats à se préparer au concours en utilisant des éléments de référence.

2. Présentation des épreuves

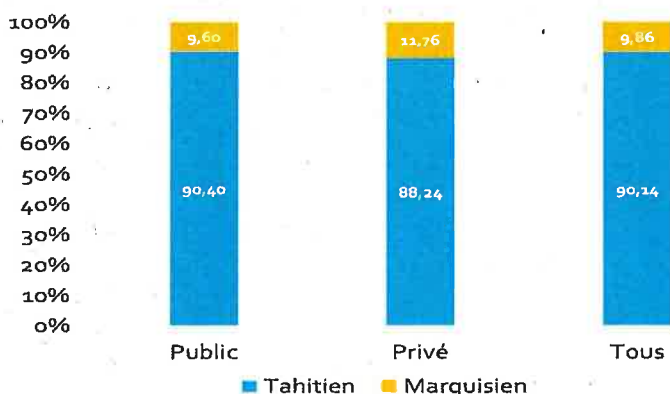
Épreuve écrite d'admissibilité :

- Répondre en langue polynésienne à un questionnaire relatif à un texte d'une vingtaine de lignes.
- Rédiger en langue polynésienne une argumentation/réflexion d'une quinzaine de lignes.
- Traduire en français, sans l'aide d'un dictionnaire, un passage d'environ sept lignes du texte.

Le niveau attendu est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues. L'épreuve est notée sur 20, avec une note globale inférieure ou égale à 5 étant éliminatoire. La durée de l'épreuve est de deux heures, coefficient 1.

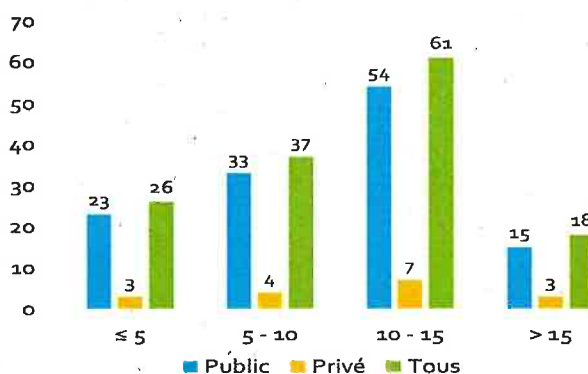
11 - A. ÉPREUVE EN LANGUE POLYNÉSIENNE : LANGUES CHOISIES

	Public	Privé	Total
Nb présents	125	17	142
Tahitien	113	15	128
Marquisien	12	2	14
Paumotu	0	0	0
Mangarevien	0	0	0



11 - B. ÉPREUVE ÉCRITE EN LANGUE POLYNÉSIENNE : NOTES

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	125	17	142
Nb de notes ≤ 5 (Éliminés)	23	3	26
Nb notes > 5 et ≤ 10	33	4	37
Nb notes > 10 et ≤ 15	54	7	61
Nb notes > 15	15	3	18
Moyenne	9,70	10,59	9,81
Médiane	10,5	10,5	10,5
Note la plus basse	1	2,5	1
Note la plus élevée	19,5	18,5	19,5



TAHITIEN

- **Observations générales :** Une grande disparité des notes, indiquant un niveau hétérogène. Certains candidats n'ont pas traité les parties 2 et 3, suggérant un manque de préparation malgré un texte de niveau B1.
- **Partie 1 - Questions :** Le support est globalement compris, mais une difficulté à prendre du recul se manifeste par de nombreuses paraphrases.

- **Partie 2 - Argumentation** : Peu de candidats ont su s'exprimer sur le sujet, manquant d'arguments solides et se contentant de relever des exemples du texte. L'expression écrite est correcte malgré des maladresses syntaxiques et des erreurs lexicales.
- **Partie 3 - Traduction** : De nombreuses traductions littérales, souvent avec des contresens.

MARQUISIEN

- **Observations générales** : Augmentation significative des candidats choisissant cette langue.
- **Partie 1 - Questions** : Réponses souvent extraites du texte sans précisions personnelles, se limitant à des paraphrases.
- **Partie 2 - Argumentation** : Le propos n'est pas organisé ni aéré, mais le contenu est satisfaisant avec des exemples vécus.
- **Partie 3 - Traduction** : Texte traduit intégralement, mais avec de nombreuses fautes d'orthographe lexicale et grammaticale.

COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

I. ÉPREUVE DE LEÇON

Modalités de l'épreuve

Durée de préparation : deux heures ;
Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes ;
Coefficient 4.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

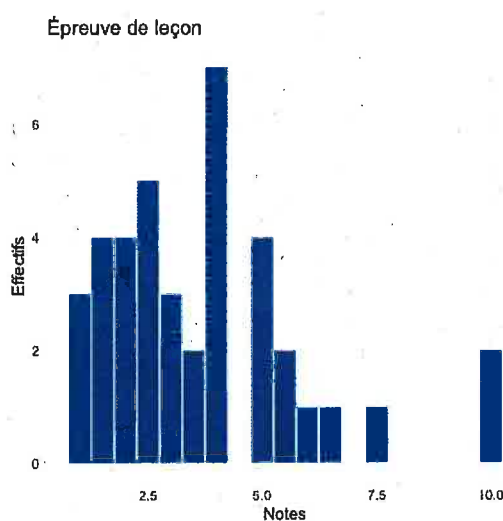
Partie Mathématiques :

Commentaires

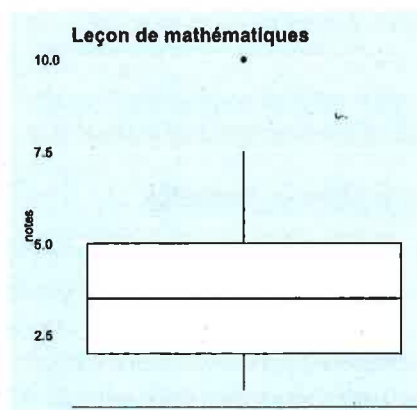
Les performances des candidats admissibles ont été cette année très décevantes. On a constaté d'une part une insuffisance flagrante dans la maîtrise des concepts mathématiques enseignées à l'école. On a observé un manque de maîtrise dans l'expression, de nombreuses approximations et des erreurs de syntaxe. La difficulté principale observée concerne la capacité à décrire concrètement une séance pédagogique, ses différentes phases et son positionnement au sein d'une séquence complète.

Les candidats se sont montrés en grande majorité incapables de justifier les choix effectués en prenant appui sur des arguments didactiques et pédagogiques solides en tenant des propos cohérents. Quelques rares candidats, ayant obtenu d'excellents résultats, ont réussi à interagir avec le jury et à analyser les objectifs visés dans la séance. Ils ont montré qu'ils avaient une vision claire de ce qu'ils auront à enseigner et arrivent à se projeter dans leur futur métier d'enseignant.

Distribution des notes de la partie mathématique



39 candidats (33 du public et 6 du privé)
Notes sur 10
Moyenne : 3,71
Médiane : 5
Q1 : 3,5
Q3 : 5



Partie Français :

Le jury est conscient de la difficulté représentée par la préparation et l'articulation des deux parties disciplinaires de la nouvelle épreuve. Aussi n'est-il pas concevable de s'y présenter sans entraînement. Des connaissances superficielles s'y révèlent flagrantes. Un discours pédagogique insuffisamment en prise avec la réalité de l'enseignement et des élèves apparaît vite artificiel.

Points positifs

- Les candidats sont globalement bien préparés à respecter le temps alloué à la présentation. La plupart exploitent ce temps de manière efficace, avec des exposés structurés et organisés.
- Une partie des candidats montre une réelle aisance à l'oral, se détachant de leurs notes avec fluidité et assurance. Cependant, ces cas restent minoritaires.

Leviers d'amélioration :

- Un constat récurrent : les candidats s'appuient à l'excès sur les documents annexés, au détriment d'une réflexion personnelle et professionnelle plus approfondie.
- Une proportion significative des candidats se limite à lire la consigne du sujet, sans en comprendre véritablement les enjeux. Cela se traduit par des difficultés lors de l'entretien, où ils peinent à dépasser leurs observations initiales malgré les relances. Les exposés réussis émanent principalement de ceux qui ont pris le temps de bien lire et comprendre ce qui était attendu pour problématiser.
- De nombreuses présentations prennent la forme de simulations de situations de classe, souvent fondées sur des expériences vécues lors des stages ou en remplacement. Ces simulations manquent parfois de profondeur. On note un décalage entre la proposition de mise en œuvre des séances et la réalité du terrain.
- Les acquis attendus en Lettres sont souvent insuffisants voire lacunaires. Certaines connaissances pédagogiques, parfois fragiles voire inquiétantes, rendent difficile pour certains candidats la définition d'objectifs d'apprentissage précis.

L'entretien

- Si la majorité des candidats fait preuve d'écoute attentive aux questions du jury, leurs réponses restent souvent générales. Un étayage important est fréquemment nécessaire pour les amener à dépasser leurs premières observations et se positionner en adéquation avec les attentes du métier d'enseignant.
- Pour quelques candidats, on relève un langage confus, avec des erreurs grammaticales (accords, pronoms, temps) et des lacunes en communication non verbale (voix monocorde, manque de dynamisme).

II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Cette session s'inscrit dans la continuité des deux sessions précédentes, en conformité avec l'arrêté du 25/01/2021.

Il s'agit d'une épreuve complexe à appréhender pour le candidat car elle exige qu'il soit capable de s'adapter rapidement à des mises en situations variées ; il doit faire preuve de sa capacité à envisager des contextes d'apprentissage en EPS adaptés aux élèves qui lui sont présentés, à mettre en valeur son parcours et ses expériences, à analyser deux situations centrées sur la vie scolaire et sur l'enseignement en mobilisant des connaissances multiples, montrant qu'il s'est approprié les valeurs de la république et les exigences du service public. Le candidat ne peut donc réussir cette épreuve qu'à la condition de s'être soigneusement préparé sur chacun de ces points.

Ce rapport a pour vocation de présenter les caractéristiques de cette épreuve, les résultats obtenus et enfin d'apporter des éléments d'aide à la préparation pour favoriser la réussite des futurs candidats.

Présentation de l'épreuve d'entretien

Elle est composée de deux parties permettant d'évaluer le candidat :

- La première partie est composée d'une réponse à un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition ; il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. L'entretien qui suit l'exposé permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

- La deuxième partie comporte un premier temps d'échange débutant par la présentation par le candidat des éléments et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours ; cette présentation donne lieu à un échange avec le jury portant sur ses motivations à entrer dans le corps des professeurs des écoles. L'entretien se poursuit par deux mises en situation professionnelle, l'une concernant l'enseignement, l'autre en lien avec la vie scolaire. Cette partie amène à évaluer le candidat quant à son positionnement en tant qu'agent porteur et transmetteur des valeurs de la République et du système éducatif.

La durée de la préparation de la première partie, en réponse à un sujet, est de 30 minutes et la durée totale de l'épreuve est de 1 heure 05 (30 minutes pour la première partie et 35 minutes pour la seconde partie).

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués pour chacune des parties.

Dans les deux parties, la forme de l'exposé (durée, annonce du plan, analyse du sujet, qualité argumentative, capacité à exposer ses motivations) et la capacité du candidat à interagir avec le jury (maîtrise de la langue, écoute, prise en compte des questions du jury, recul réflexif, argumentation) sont évaluées.

Les résultats de la session 2024 pour l'épreuve d'entretien

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	33	6	39
Nb de notes ≤ 5	5	0	0
Nb notes > 5 et ≤ 10	11	2	18
Nb notes > 10 et ≤ 15	7	3	10
Nb notes > 15	10	1	11
Moyenne	10,82	10,84	10,82
Médiane	10,5	11	10,5
Note la plus basse	2	5,5	2
Note la plus élevée	20	15,25	20

Pour les 39 candidats qui se sont présentés à l'épreuve d'entretien, les notes obtenues figurent ci-contre.

La moyenne générale de l'épreuve est en diminution par rapport à la session précédente (- 1.65 pour l'enseignement public et - 1.88 pour l'enseignement privé).

Le jury, composé de 7 commissions, a pleinement utilisé l'échelle de notation pour classer les candidats, les notant de 02/20 à 20/20.

Première partie de l'épreuve – EPS

Notation /10	Public	Privé	Total
Nb présents	33	6	39
Nb de notes = 0 (Éliminés)	0	0	0
Nb de notes > 0 et ≤ 5	22	5	27
Nb notes > 5 et ≤ 10	11	1	12
Moyenne	4,71	4,22	4,64
Médiane	4	3,88	4
Note la plus basse	1	2	1
Note la plus élevée	10	7,75	10

Les supports de questionnement utilisés pour l'épreuve d'EPS figurent parmi les champs d'apprentissage et les activités physiques, sportives et artistiques du programme les plus couramment enseignées à l'école primaire (maternelle et élémentaire).

La moyenne est ici aussi en baisse au regard de celle de 2023 (- 0.81). Cette épreuve met manifestement les candidats en difficulté puisque 69% des candidats a obtenu une note inférieure à la moyenne ; a contrario, une petite frange de candidats a très bien réussi, avec des notes comprises entre 8 et 10/10.

On peut également noter que le jury a exploité toute la palette de notes qui lui est offerte.

Pour une meilleure représentation de cette épreuve, nous présentons ici un exemple de sujet posé cette année :

Contexte d'enseignement :

Cycle : Cycle 3

Niveau de classe : CM1

Objectif d'acquisition : « En situation aménagée ou à effectif réduit, s'organiser tactiquement pour gagner le duel ou le match en identifiant les situations favorables de marque ».

Constat : L'évaluation diagnostique d'opposition vous a permis de constater qu'une équipe particulière avait un taux très important de pertes de balle.

Question posée aux candidats :

Après avoir identifié le champ d'activité et choisi une activité support, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté.

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

Deuxième partie de l'épreuve – Projection dans le métier d'enseignant

Notation /10	Public	Privé	Total
Nb présents	33	6	39
Nb de notes = 0 (Éliminés)	0	0	0
Nb de notes > 0 et ≤ 5	14	1	15
Nb notes > 5 et ≤ 10	19	5	24
Moyenne	6,11	6,63	6,19
Médiane	6,5	7	6,5
Note la plus basse	1	3,5	1
Note la plus élevée	10	8	10

La moyenne de cette deuxième partie d'épreuve est également plus basse que celle de l'année dernière (-0.90) ; cependant les candidats réussissent un peu mieux cette partie.

Une observation plus fine des notes attribuées aux différentes sous parties montre que la partie « parcours-motivation », notamment, obtient une moyenne très satisfaisante.

Là encore, le jury n'a pas hésité à utiliser tout l'empan de la grille d'évaluation.

Les situations d'enseignement et de vie scolaire proposées par le jury sont issues des grandes thématiques éducatives et ont permis d'apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif, ses missions et ses obligations en lien avec les valeurs de la République. A titre d'exemple, suivent deux situations proposées lors de cette session :

Situation professionnelle d'enseignement :

Vous accueillez dans votre classe Teva, 6 ans, qui refuse de porter ses lunettes de vue. Quelles pistes de solutions proposeriez-vous ?

Situation professionnelle de vie scolaire :

Depuis 2 semaines, lors de la récréation, vous repérez un de vos élèves qui s'isole dans la cour et ne participe plus aux activités en classe. Comment réagissez-vous ?

Recommandations du jury

Nous rappelons brièvement ici le positionnement des candidats dans le bandeau de notation :

Première partie de l'épreuve - EPS

- en bas de bandeau de notation : atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'élève, malgré les relances réitérées du jury pour faire réagir le candidat.
- Bandeau 2 : connaissance incomplète de l'activité support et une méconnaissance du développement de l'enfant ; les propositions sont globales, inadaptées aux besoins des élèves ; le professeur anime sa situation pour que les élèves évoluent en sécurité mais ils ont peu l'opportunité d'enrichir leur motricité.
- Bandeau 3 : le candidat montre sa capacité à organiser sa leçon d'EPS dans l'espace et dans le temps ; il propose une situation globalement adaptée aux besoins des élèves en mobilisant quelques connaissances. Celles-ci sont toutefois peu précises, les apprentissages ne sont pas ciblés.
- bandeau 4 : le candidat structure sa situation pour atteindre l'objectif explicitement visé. Il argumente ses choix en s'appuyant sur des connaissances : institutionnelles, didactiques, pédagogiques, voire empiriques. Lors de l'entretien, il est capable d'approfondir ses réponses initiales et peut faire évoluer positivement sa situation avec l'aide du questionnement du jury. Il perçoit les enjeux de l'enseignement de l'EPS à l'Ecole et envisage des liens avec les autres disciplines.

Pour se préparer à l'épreuve :

Il est recommandé de lire les conseils qui avaient été apportés dans le précédent rapport car ils restent d'actualité ; en complément de ces conseils, nous souhaitons mettre l'accent sur :

- La nécessité de structurer son exposé ; une logique de réflexion doit transparaître dans le propos du candidat : analyse du sujet et de l'obstacle qui est relevé dans la question, définition de l'objectif précis à atteindre, proposition d'hypothèses de transformations pour y parvenir et enfin exposition de la situation à faire vivre aux élèves.
- La recherche de pertinence entre la proposition de situation et le développement physique et moteur de l'enfant ; articuler les éléments de la situation avec des connaissances liées au développement de l'enfant permet au candidat de fonder sa proposition. Il s'agit bien ici de mettre en évidence ce qui est travaillé dans la situation et l'impact recherché sur l'élève.
- L'importance de définir précisément les termes utilisés, spécifiques à la motricité ou à l'APSA support (par ex : types de ressources, amplitude, rythme, motricité saccadée, situation favorable de marque, etc...). La maîtrise du vocabulaire propre à l'EPS permet au candidat de clarifier sa pensée et donc de l'exprimer plus facilement, que ce soit au cours de l'exposé ou de l'entretien.
- L'intérêt d'envisager l'apprentissage dans un décours temporel :
 - o . Au sein de la situation présentée : identifier clairement l'objectif, le choix de contenus qui en découle, le dispositif d'apprentissage mis en œuvre pour répondre aux besoins de l'élève ;
 - o . Au sein de la séquence en situant la leçon présentée (début de séquence, milieu, fin) ;
 - o . A l'échelle d'un parcours : quel développement de l'élève rechercher ? Quels enjeux ? Avec quels partenaires ?

Et concrètement, durant sa formation ou préparation :

- Profiter des temps d'observation d'élèves en activité en EPS pour caractériser ce que sait faire ou peut faire un élève à un âge donné ; ne pas hésiter à échanger avec des professeurs plus expérimentés sur l'organisation spatiale, temporelle, sécuritaire d'une séance, sur le temps de mise en action, sur la gestion de groupes.
- Imaginer une situation d'apprentissage dans une APSA support et la faire évoluer du cycle 1 au cycle 3 en identifiant les variables à manipuler pour adapter la proposition à l'âge des élèves.
- S'entraîner à l'oral : en n'écrivant que l'essentiel sur son brouillon, de façon à « jouer » sa séance et se montrer convaincant ; en privilégiant la schématisation, les dessins de situation, le tableau mis à disposition cette année ; en acceptant de faire évoluer une situation initiale à partir des remarques faites par l'interrogateur.
- S'habituer à articuler des connaissances théoriques, formelles (scientifiques, institutionnelles...) avec les situations concrètes à traiter : projet d'école, objectifs d'apprentissage, actualité et aux autres disciplines : JO, EDD, éducation artistique, ...

Deuxième partie de l'épreuve :

A- Projection dans le métier d'enseignant

Exposé des motivations

- En bandeau 1 est positionné un candidat dont l'exposé est peu structuré, voire lapidaire ; le projet professionnel reste flou et dissocié du parcours ...
- En bandeau 2 est positionné un candidat dont l'exposé est clair, faisant valoir des expériences bien décrites ; le projet professionnel apparaît incertain, il est articulé de façon implicite avec le vécu du candidat.

- En bandeau 3 est positionné un candidat dont l'exposé permet de montrer en quoi ses expériences contribuent à l'atteinte de son projet professionnel ; si celui-ci n'est pas totalement abouti, on perçoit que la motivation du candidat à devenir professeur des écoles est établie.
- En bandeau 4 est positionné un candidat dont l'exposé permet de mettre en valeur ses compétences pour se projeter dans le milieu enseignant ; le parcours sert un projet réfléchi. L'aspiration du candidat à devenir professeur des écoles révèle sa capacité à comprendre les grands enjeux de l'école.

Pour se préparer à l'épreuve :

En sus des conseils donnés dans le précédent rapport, nous engageons les futurs candidats à :

- Partir d'une ou plusieurs expérience(s) marquante(s) pour expliciter son choix de projet professionnel et expliquer précisément en quoi les expériences vécues ont été sources d'acquisition de compétences particulières, en lien avec le référentiel de compétences des professeurs ;
- Acquérir des connaissances liées à l'organisation du système public d'éducation, à la chaîne hiérarchique qui le régit, aux valeurs qui le sous-tendent ;
- Faire preuve de conviction par une posture dynamique mais aussi en montrant son envie de contribuer aux enjeux de l'Ecole, sans toutefois gommer les difficultés qui s'y rattachent.

Et concrètement, durant sa formation ou préparation :

- Profiter de son année de préparation pour identifier deux ou trois arguments permettant de justifier ses choix de parcours ;
- Mener une réflexion personnelle sur le rôle du professeur des écoles pour faciliter la construction des valeurs républicaines par les élèves, se forger une opinion et pouvoir l'expliquer.

B- Situations professionnelles

- en bandeau 1, on retrouve le candidat qui manifeste une méconnaissance du fonctionnement du système éducatif, qui n'identifie pas les valeurs en question. Tout candidat est en bas de ce bandeau dès lors que les valeurs qu'il manifeste sont contraires aux valeurs du système public.
- en bandeau 2 : les valeurs de la République et le cadre réglementaire des écoles sont énoncés mais l'analyse est incomplète ; le candidat se positionne comme partenaire dans une équipe enseignante.
- en bandeau 3 : L'analyse permet au candidat de cerner les enjeux éthiques ou professionnels, les propositions sont cohérentes au regard de la question et du cadre réglementaire. Le candidat est capable d'identifier les différents partenaires même s'il ne sait pas exactement comment agir.
- en bandeau 4 : Le candidat mène une analyse problématisée et contextualisée des deux mises en situation professionnelle en cernant les enjeux éthiques et professionnels. Il identifie et coopère avec les différents partenaires de la communauté éducative et peut proposer des opérationnalisations des valeurs de la République.

Pour se préparer à l'épreuve :

Pour la situation d'enseignement :

- Se construire une méthodologie de réponse qui montre une logique de réflexion ;
- S'informer sur les textes ou personnes ressources qui pourront aider à trouver des réponses, savoir où trouver les informations utiles ;
- Se référer systématiquement au travail d'équipe, sélectionner parmi l'ensemble de la communauté éducative les personnes avec lesquelles travailler plus particulièrement en fonction de la question posée.

Pour la situation de vie scolaire :

- Placer l'enfant et son bien-être au centre de la réflexion ;
- S'informer sur les procédures à tenir, pouvoir citer des textes de référence (la charte de l'éducation, la lettre de rentrée par exemple)
- Passer de la reconnaissance d'enjeux génériques à des propositions concrètes d'actions à organiser dans l'école, révélatrices de ces valeurs (inclusion, égalité, ...)

Et concrètement, durant sa formation ou préparation :

- Compte tenu d'un temps de préparation contraint, s'entraîner à réfléchir à haute voix pour exposer au jury sa démarche de réflexion dans la résolution du problème posé ;

- Répertorier en amont les cas rencontrés dans une école au cours des stages et observations puis analyser les solutions qui ont été trouvées ;
- Prendre l'habitude de regarder des sites professionnels : site de la DGEE, du Vice Rectorat par exemple, pour mieux comprendre le fonctionnement du système, les chaînes de décision ;
- Assister à des oraux en n-1 pour mieux appréhender les attentes et avoir une représentation claire de l'épreuve à venir.

En conclusion,

De façon générale, le jury a pu constater l'effort réalisé par les candidats et leurs formateurs pour se préparer à cette épreuve. Nous en avons relevé le caractère très exigeant, car elle impose aux candidats d'alterner des modalités de pensée variées, de disposer de connaissances multiples et articulées à des situations de terrain, de construire une réelle démarche de réflexion.

Nous avons donc souhaité, en complément des rapports des sessions précédentes, mettre en évidence dans ce rapport-ci des éléments concrets pour aider les candidats à organiser au mieux leur préparation.

Le candidat doit retenir que ce qui va lui permettre de réussir cette épreuve, c'est non seulement la maîtrise des connaissances utiles à l'exercice de son métier futur mais surtout d'être capable de les mobiliser avec pertinence, de les articuler avec ses propres expériences pour montrer qu'il en train de construire une vision argumentée et réfléchie de son rôle d'enseignant au sein d'un système complexe.

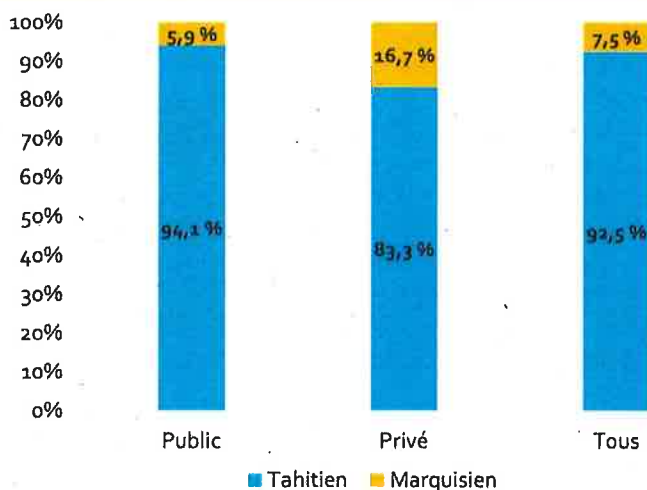
III. ÉPREUVE ORALE EN LANGUES POLYNÉSIENNES

1. **Exposé** : En langue polynésienne, le candidat présente et analyse un document relatif à la culture et à la langue concernées. L'exposé dure dix minutes maximum, suivi d'un entretien de cinq minutes.
2. **Exploitation pédagogique** : En langue française, le candidat propose une exploitation pédagogique du document support de l'exposé dans une séance d'enseignement. La présentation dure dix minutes maximum, suivie d'un entretien de cinq minutes.

L'épreuve est notée sur 20, chaque partie sur 10 points. Une note de 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire. Coefficient 2. L'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée.

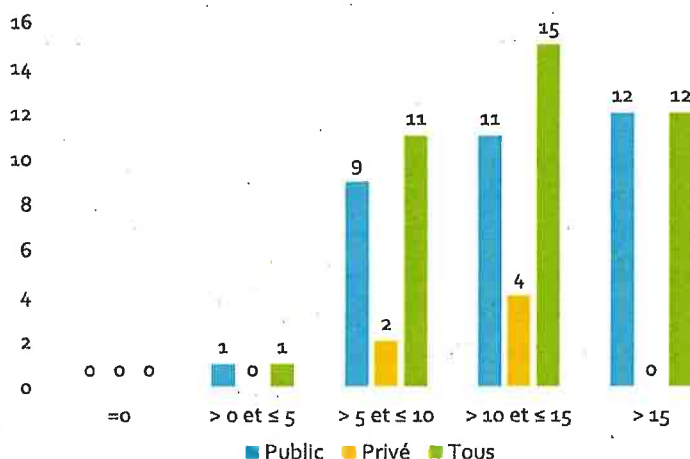
8 - A. ÉPREUVE ORALE EN LANGUE POLYNÉSIENNE : LANGUES CHOISIES

	Public	Privé	Total
Nb de candidats admissibles	34	6	40
Tahitien	32	5	37
Marquisien	2	1	3



8 - B. ÉPREUVE ORALE EN LANGUE POLYNÉSIEENNE : NOTES OBTENUES

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	33	6	39
Nb de notes = 0 (Éliminés)	0	0	0
Nb de notes > 0 et ≤ 5	1	0	1
Nb notes > 5 et ≤ 10	9	2	11
Nb notes > 10 et ≤ 15	11	4	15
Nb notes > 15	12	0	12
Moyenne	12,8	11	12,53
Médiane	12,5	10,5	12,5
Note la plus basse	3	7	3
Note la plus élevée	18,5	14	18,5



Points positifs :

- Les compétences linguistiques des candidats sont satisfaisantes.
- Ils montrent une volonté de proposer des démarches pédagogiques bien organisées et ont une bonne connaissance des textes de cadrage.
- Leur motivation est un atout indéniable.

Domaines nécessitant des améliorations :

- **Exploitation des supports** : Les candidats doivent analyser plus en profondeur les ressources pour éviter les paraphrases et proposer des offres pédagogiques pertinentes. Ils doivent intégrer de manière créative et cohérente tous les aspects des ressources dans leurs séquences d'apprentissage, en prenant en compte la dimension horizontale et interdisciplinaire, et surtout la dimension verticale d'une séance.
- **Prise en compte des recommandations institutionnelles** : Les candidats doivent respecter les préconisations institutionnelles concernant la durée des séances. Des séances courtes de 30 minutes, régulières et quotidiennes, sont recommandées pour favoriser une meilleure assimilation et rétention des connaissances. Les candidats doivent également mieux gérer le temps des épreuves en l'utilisant pleinement.
- **Accent sur l'oralité** : Les candidats doivent proposer plus de situations d'apprentissage favorisant les interactions orales entre les élèves, afin de mettre en pratique leurs connaissances linguistiques dans des contextes authentiques et significatifs.
- **Activités innovantes et ludiques** : Le jury encourage les candidats à proposer des activités innovantes et ludiques pour capter l'attention des élèves et rendre l'apprentissage plus engageant. L'intégration d'éléments de gamification, de projets collaboratifs et d'activités en plein air peut stimuler la créativité et l'intérêt des élèves, rendant l'apprentissage plus concret et authentique.

IV. ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir cette épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

IV-1. Rappel du format de l'épreuve

Texte de référence : Arrêté n°MENH2033191A du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

L'épreuve se déroule en 3 phases :

Phase 1 : Échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique fourni par le jury (10 minutes).

Phase 2 : Le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique et explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français).

Phase 3 : Échange dans la langue vivante étrangère choisie (10 minutes)

- Préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 30 minutes
- Noté sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.
- Le dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.
- Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

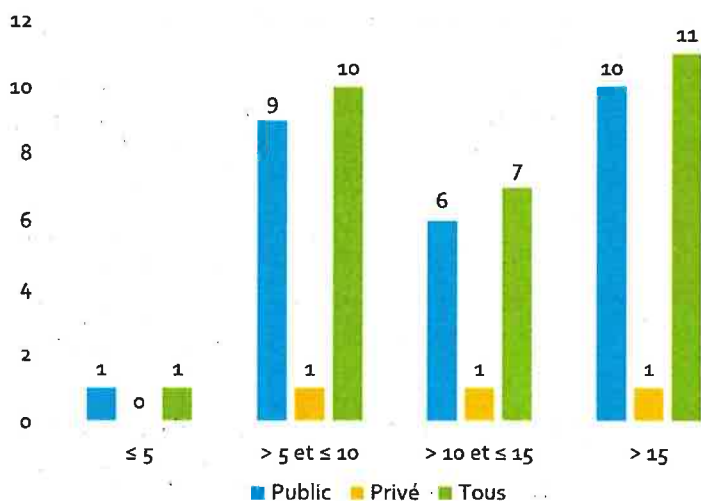
IV-2. Statistiques

Nombre de candidats :

Langue vivante étrangère présentée	Nombre de candidats inscrits à la session 2024	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à la phase d'admission
Anglais	135	31	29
Espagnol	12	0	0

Répartition des notes attribuées

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	26	3	29
Nb de notes ≤ 5	1	0	1
Nb notes > 5 et ≤ 10	9	1	10
Nb notes > 10 et ≤ 15	6	1	7
Nb notes > 15	10	1	11
Moyenne	12,31	12,17	12,29
Médiane	13	12	13
Note la plus basse	3,5	5,5	3,5
Note la plus élevée	19,5	19	19,5



1. Bilan de la session 2024 et conseils aux futurs candidats

Ce bilan de la session 2024 vise à accompagner les futurs candidats dans leur préparation à l'épreuve facultative de langue étrangère. Il repose sur les observations attentives et l'analyse bienveillante des prestations par les membres du jury, en insistant sur les éléments incontournables nécessaires à l'évaluation des compétences en langues et dans les langues étrangères, des futurs professeurs des écoles.

▪ Rappel du cadre de l'épreuve :

Durée de préparation : 30 minutes / Durée de l'épreuve : 30 minutes

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand ; anglais ; espagnol ; italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de

séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues. L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Constat général :

Tout d'abord, le jury souhaite exprimer ses félicitations pour la qualité des prestations observées cette année. Il est manifeste qu'en grande partie, les candidats ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à se préparer, démontrant une compréhension approfondie des attentes de l'épreuve. Il a constaté avec satisfaction une nette amélioration par rapport aux années précédentes, avec des réflexions plus riches, notamment sur des sujets importants comme le plurilinguisme et l'ouverture sur le monde.

■ Présentation du candidat et du document didactique ou pédagogique :

Les prestations de cette première phase ont donc été de bonne qualité dans l'ensemble. Certains candidats ont su tirer parti d'une préparation minutieuse pour se présenter et présenter leur parcours en le mettant en perspective avec l'enseignement des langues et ses principaux enjeux. Le jury a toutefois pu, cette année encore, regretter le laconisme de certaines prestations et ce, malgré la possibilité donnée à chacun de préparer en amont cette partie de l'épreuve.

La richesse et la qualité de l'expression orale en continu doit faire l'objet d'une attention toute particulière à ce stade de l'épreuve. Il est important de rappeler que le niveau B2 du CECRL est requis, et que cela implique la capacité de « s'exprimer de manière claire et détaillée sur une large gamme de sujets » (CECRL). Il s'agit de proposer un discours fluide, bien structuré, et exprimé dans une langue de qualité, tout en étant capable de défendre son point de vue.

Le jury a parfois constaté aussi des présentations de documents qui auraient pu être davantage approfondies. Il s'agit bien là de dépasser la simple description des supports pour faire émerger les enjeux liés à l'enseignement des langues, tant d'un point de vue didactique, que pédagogique et éducatif. Le choix de la thématique, des documents, mais aussi la didactisation des supports le cas échéant, doivent permettre de renvoyer à réalité de la classe et d'établir des liens explicites avec des enjeux plus globaux qui interrogent la place et le rôle de l'enseignement des langues à l'école.

■ Exposé de l'exploitation pédagogique du document fourni :

La connaissance des textes officiels, du socle commun de culture, de compétences et de connaissances, ainsi que la maîtrise des programmes scolaires doivent pouvoir constituer le point de départ de la réflexion didactique et pédagogique attendue. Le jury attend des candidats qu'ils évoquent explicitement et spontanément les liens existants entre le document fourni et le cadre réglementaire. C'est bien à l'aune de ces éléments que le candidat pourra interroger les choix didactique et pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes.

Le jury a notamment pu constater que la thématique de l'évaluation constitue un domaine de réflexion à investir dans la préparation des candidats : dans ses formes diagnostique, formative ou sommative, mais aussi dans la façon dont elle peut être mise au service des apprentissages, et s'inscrivant par exemple de façon plus large dans une démarche de différenciation pédagogique.

Le jury encourage également les candidats à illustrer leurs propositions par des exemples concrets, des situations de classe ou des activités pédagogiques. Il est en effet essentiel de ne pas se limiter à une approche didactique et théorique, mais d'intégrer pleinement la dimension pédagogique et la réalité de la classe, notamment en tenant compte des besoins et des contextes spécifiques des élèves.

La réflexion de plusieurs candidats conduite autour des enjeux liés au plurilinguisme dans l'apprentissage des langues a souvent retenu l'attention du jury. Cette entrée constitue effectivement un axe incontournable dans la prise en compte des compétences langagières des élèves en Polynésie française. Cela étant, le sujet a souvent été abordé sous un angle comparatif, qui gagnerait à être exploré plus largement, en intégrant une réflexion sur le fonctionnement de la langue et en prenant en compte les aspects culturels inhérents à l'apprentissage des langues. Le jury invite en outre les candidats à réfléchir à la place de l'oral et de l'écrit et notamment, aux articulations vertueuses existant entre les diverses activités langagières.

Enfin, les commissions ont pu constater que les meilleures prestations ont su proposer des idées innovantes autour de l'ouverture à l'autre, de l'interdisciplinarité et de la différenciation pédagogique, en partant des besoins identifiés des élèves et en permettant

d'établir des ponts entre les enseignements pour organiser le parcours de l'élève de façon cohérente et progressive. Le jury salue ces efforts et encourage les futurs candidats à suivre leurs pas.

▪ **Echange dans la langue étrangère avec le jury :**

Cette phase est l'occasion pour les candidats de prendre du recul sur l'enseignement des langues. Le jury les encourage à développer leurs réponses de manière réfléchie et approfondie. Cette étape doit aussi permettre aux candidats de préciser et d'approfondir leurs propositions. Ils doivent alors avoir à l'esprit de bienveillance dans lequel sont conduits les échanges pour aller plus loin et élargir leur réflexion.

Cette partie se déroulant dans la langue cible, les candidats doivent être en capacité d'échanger à l'oral avec une relative fluidité et spontanéité. Le jury a malheureusement parfois pu constater la difficulté de certains à s'engager sur cette voie par manque de maîtrise linguistique. C'est pourquoi il invite les candidats à anticiper leurs fragilités linguistiques, notamment celles liées au lexique spécifique de la didactique et de la pédagogie. Si des notions ne sont pas suffisamment abordées en deuxième phase, elles sont susceptibles d'être réinterrogées en troisième. Le jury conseille ainsi aux candidats d'avoir par exemple recours à un glossaire dans le cadre de leur préparation au concours.

▪ **Niveau de langue et conclusions :**

Différents niveaux de maîtrise linguistique ont pu être constatés entre les candidats. Mais les candidats ont parfois pu donner aussi à voir des niveaux de maîtrise inégaux au regard des compétences attendues – linguistiques et didactiques. Certains disposaient parfois de savoirs solides en didactique des langues, ou d'un très bon niveau de langue, mais rares ont été les candidats performants dans les deux domaines à la fois. Le jury encourage donc les candidats à se préparer dans ces deux domaines pour maximiser leurs chances de succès à cette épreuve facultative.

▪ **En conclusion,**

Le jury tient à féliciter les candidats qui ont su allier une solide capacité à communiquer en langue étrangère à une réflexion didactique et pédagogique approfondie sur l'enseignement des langues vivantes aux cycles 1, 2 et 3 et ses enjeux éducatifs.

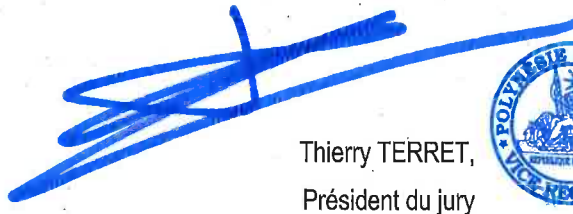
Les meilleurs candidats ont su se projeter avec assurance dans la réalité de la classe, en faisant preuve d'écoute et d'ouverture d'esprit dans les échanges avec le jury, et en proposant des démarches pédagogiques construites et enrichissantes, où la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'envie de découvrir les langues occupaient une place centrale, contribuant ainsi en langues et par les langues à la réussite et au bien-être de tous les élèves à l'école.

V. SUJETS

Les sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission sont disponibles en ligne sur la page internet suivante :

<https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/jQtFA94n3njsCDB>

Fait à Papeete, le 15 janvier 2025


Thierry TERRET,
Président du jury



